

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 83 Subvention (2.802.094 euros), prorogation et avenants n°2 et 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 et le 9 octobre 2017 par l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 et n°2 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ayant son siège social 12, rue Vavin (6e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 27 décembre 2016 et le 9 octobre 2017.

Article 2 : Une subvention de 72.430 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) (N° de dossier 2019-05291 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 3 : Une subvention de 406.768 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 5, passage Chanvin (13e) (N° de dossier 2019-05666 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 4 : Une subvention de 29.060 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) (N° de dossier 2019-05664- N° Tiers SIMPA 17958).

Article 5 : Une subvention de 170.834 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e) (N° de dossier 2019-05665 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 6 : Une subvention de 139.634 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 8, place Farhat Hached (13e) (N° de dossier 2019-05667 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 7 : Une subvention de 44.388 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 40, rue Boulard (14e) (N° de dossier 2019-05671 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 8 : Une subvention de 936.795 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour son multi-accueil situé 39 bis, avenue René Coty (14e) (N° de dossier 2019-05668 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 9 : Une subvention de 39.986 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) (N° de dossier 2019-05669 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 10 : Une subvention de 262.503 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2019-05672 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 11 : Une subvention de 83.232 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2019-05670 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 12 : Une subvention de 184.693 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) (N° de dossier 2019-05673 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 13 : Une subvention de 147.017 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) (N° de dossier 2019-05675 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 14 : Une subvention de 117.102 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) (N° de dossier 2019-05674 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 15 : Une subvention de 167.652 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 5, rue Adolphe Mille (19e) (N° de dossier 2019-05676 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 15 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO